



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1991>

Proposition de motion à discuter et faire voter en Conseil d'école / d'Administration



tes - Appels à mobilisation -
Date de mise en ligne : lundi 22 juin 2020

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Nous vous proposons ci-dessous une motion à discuter, amender et faire voter lors des CA et conseils d'école de fin d'année.

L'idée est de prendre une position commune des personnels de l'établissement et parents pour mettre en avant l'impact commun aux revirements réguliers depuis le début de la crise sanitaire.

Il est bien sûr possible de la modifier pour refléter les réalités locales ou les positions de chacun-es.

Nous proposons également une introduction pouvant servir pour présenter la motion lors des CA, mais n'appelant pas forcément à être intégrée dans le vote.

Ces motions, une fois votée, sont intégrées au compte-rendu (et donc transmises aux supérieur-es hiérarchiques). Il est également possible de les communiquer aux médias locaux.

> Le texte de la motion modifiable : [Lire ici...](#)

> Le texte de la motion en pdf : [Lire ici...](#)

Introduction à la motion :

Depuis le 16 mars, les personnels et les élèves sont obligé·e·s de s'organiser comme ils/elles le peuvent avec leurs (parfois faibles ou inexistantes) moyens domestiques à disposition, et ce, sans aucune formation sur l'enseignement à distance ou les usages du numérique. Parents, personnels enseignants et AESH ont tout fait pour réduire cette rupture d'égalité introduite par cet "enseignement" à distance par défaut, bien éloigné des réalités pédagogiques habituelles et souhaitables.

Depuis le 11 mai, les équipes ont dû s'organiser pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles, dans le 1er degré d'abord, tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires imposées par la pandémie.

Dimanche 14 juin à 20h, le président Macron a annoncé que l'école redevenait obligatoire à partir du lundi 22, nous obligeant à reconsidérer totalement l'organisation mise en place.

Pour permettre cette reprise, un nouveau protocole, fortement allégé, a été publié mercredi 17 juin.

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les personnels lorsqu'ils et elles sont à une distance d'au moins un mètre des élèves. La distanciation physique y est réduite : inexistante en maternelle entre élèves d'un même groupe (maintenue entre groupes différents), 1m en intérieur en école élémentaire et collèges, 1m en permanence dans les lycées.

Proposition de texte de motion à discuter et voter :

Nous, personnels et parents de l'école/établissement XXX, avons toutes et tous été très fortement impactés par les changements incessants et multiples subis depuis le début de cette crise sanitaire.

Les différentes injonctions des nombreuses instances hiérarchiques de l'Éducation Nationale (souvent

contradictoires) ont à chaque fois été adressées sans aucune consultation des personnels, ni des parents, et demandant des réactions immédiates de toutes et tous. De plus, nous en avons souvent eu connaissance par les médias avant même la communication officielle. Cela dénote à tout le moins un manque de considérations vis-à-vis des personnels, des parents et des élèves.

Après avoir fait porter aux parents la responsabilité du retour à l'école depuis le 11 mai, leur avoir demandé de s'organiser en conséquence et dans le cadre d'un retour à l'école non obligatoire, le président change les règles du tout au tout sans préavis pour rendre l'école obligatoire à deux semaines des vacances.

Nous souhaitons exprimer notre incompréhension face à cette reprise qui nous semble précipitée. Et cela d'autant plus qu'elle vient sans prise en compte des organisations décidées par les équipes et avec un cadre sanitaire variable selon l'âge des élèves, sans que cela ne soit justifié par l'évolution de la pandémie.